

Journée d'action du 10 novembre 2020 « Grève sanitaire »

Compte-rendu de la délégation au Rectorat

1- La rentrée du 2 novembre et l'hommage à Samuel Paty

Les organisations syndicales présentes ont déploré le déroulement de la journée du 2 novembre. La FSU a regretté que la rentrée n'ait pas été maintenue à 10h comme l'avait annoncé le ministre dans un premier temps.

La secrétaire générale a rappelé le contexte avec l'attentat de Nice qui a conduit à revoir l'organisation de l'hommage, a expliqué que France Régions avait fait savoir au ministère son incapacité à décaler la rentrée de quelques heures, et que les élèves ne pouvaient être laissés dans la rue devant les établissements scolaires.

On retiendra donc que le ministre avait annoncé le report de la rentrée avant même d'en vérifier la faisabilité !

La FSU a déploré que les équipes aient dû procéder à l'hommage à Samuel Paty sans concertation, sans aide, **avec des consignes ministérielles peu ou pas adaptées aux élèves** (notamment dans le premier degré).

Le directeur de cabinet a répondu que des ressources ont été envoyées aux enseignant·es par les inspecteurs. La FSU a précisé que **ces ressources n'ont pas été envoyées à la totalité des professeur·es des écoles.**

2- La situation sanitaire

La FSU a rappelé que l'ouverture des établissements scolaires est un objectif prioritaire mais qu'elle doit se faire avec **les moyens matériels et humains nécessaires** dans cette période de crise sanitaire : des enseignant·es supplémentaires sont indispensables pour assurer des dédoublements ou des remplacements, davantage d'agent·es techniques sont nécessaires pour assurer la désinfection des locaux, plus d'AED sont nécessaires pour faire respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Dans ce contexte **les suppressions de postes** de l'année dernière sont encore plus scandaleuses.

La secrétaire générale a répondu qu'il y a des créations de postes dans le 1er degré, qui est une priorité. Elle a précisé que les chiffres concernant notamment la taille des groupes seront vus en CTA.

Nous sommes revenus sur **le cafouillage sur les chiffres d'élèves atteints du COVID suite à la conférence de presse du recteur de Besançon et de la rectrice de Dijon** (chiffres vingt fois inférieurs à ceux de Santé Publique France).

Le directeur de cabinet a convenu qu'effectivement les chiffres sont à manipuler avec précaution. Les chiffres de l'Éducation nationale sont calculés à partir des déclarations des parents et les parents sous-déclarent les cas de covid de peur que leur enfant ne soit ostracisé à son retour.

Il y avait dans l'académie de Dijon 189 cas d'élèves avant les vacances de la Toussaint, puis 281 le 10 novembre (1 048 cas en cumulé depuis septembre) ; 51 cas chez les enseignants (238 cas en cumulé).

L'ARS déclare que dans l'académie de Dijon il y a un peu plus de 1 000 cas chez les 0-19 ans (2 000 cas en Bourgogne-Franche-Comté) déclarés et suivis par Santé Publique France.

La FSU a déclaré qu'**en lycée l'alternance par niveaux** prônée dans certains établissements (une semaine en classe entière puis une semaine à la maison) **n'est pas acceptable**, car les classes restent chargées souvent à 35 élèves sans réelle distanciation sociale.

La FSU a rappelé une fois de plus que l'Éducation nationale doit recruter.

La secrétaire générale a répondu que le souhait du ministre a été de remédier aux points faibles dans les lycées, en l'occurrence la restauration scolaire. Avec l'alternance le nombre d'élèves mangeant à la cantine est divisé par deux.

Elle a ajouté que les aménagements ont lieu en lycée car il y a beaucoup de brassage, alors qu'au collège le groupe classe existe toujours. Les chefs d'établissement restent maîtres de l'organisation dans leur lycée, la seule consigne donnée étant que chaque élève passe au moins 50% du temps scolaire au lycée.

Nous avons rappelé notre revendication d'un **aménagement des programmes** car les épreuves du bac en mars arrivent beaucoup trop tôt. La FSU a rappelé sa revendication d'épreuves du bac nationales, terminales et anonymes.

La secrétaire générale a rétorqué que **le bac n'est pas « la priorité » (sic)**, car c'est le cursus qui est important.

La FSU a posé la question des adaptations et des aménagements pour l'école primaire et l'école maternelle. En effet à l'école maternelle les enfants ne portent pas de masque et la distanciation est impossible à assurer. Dans le primaire un certain nombre de familles ne veulent pas que leur enfant porte le masque. La FSU a rappelé sa **revendication de masques fournis gratuitement aux familles**, comme toute fourniture.

La secrétaire générale a déclaré que selon la Société Française de Pédiatrie, le port du masque n'est pas adéquat pour le développement des petits enfants en classe maternelle. Pour les autres la fourniture des masques n'est pas prévue et reste à la charge des familles.

Des masques de marque Corèle ont été fournis aux établissements. Les masques Dim ont été reconnus comme inoffensifs mais n'ont pas été remis en circulation. Il y a encore des stocks. Des dotations S et XS ont été distribuées. Il a été précisé que les collectivités territoriales équipent les agents de masques chirurgicaux (ce qui n'est pas le cas des enseignants) car ils sont chargés de la désinfection des locaux et de la confection des repas.

La FSU a posé la question des **personnels vulnérables**, les uns en **ASA**, les autres en **travail à distance**, avec des disparités importantes concernant les enseignant·es.

La secrétaire générale a expliqué que le travail devait pouvoir être fait à distance, que les personnels en ASA voulant passer en travail à distance devaient en transmettre la demande au rectorat.

La FSU a posé la question de la tenue des réunions parents-professeurs, un établissement de l'agglomération dijonnaise ayant prévu qu'elles se tiennent en présentiel. Le chef d'établissement garde-t-il la main sur cette organisation ?

La secrétaire générale répond par l'affirmative mais elle rappelle que le rectrice a particulièrement insisté pour que ces réunions se tiennent en distanciel en raison de la période de confinement qui demande de limiter le déplacement des personnes.

Enfin il a été précisé que les délégués syndicaux peuvent se déplacer dans les établissements scolaires afin d'y tenir des heures d'information syndicale.